

Environnement

10 pistes pour ne plus jamais vivre une telle année

par Simon Diotte  
3 mars 2021

# Un droit d'accès à la nature pour tous ?

Les grands espaces verts du Québec font l'envie du monde entier, mais ils demeurent fermés à une large majorité de la population. Pistes pour démocratiser l'accès à nos terres communes.



Alice Triquet / Unsplash

*D'autres virus viendront. D'autres catastrophes frapperont le Québec. Pas de sitôt, espère-t-on. Mais en tirant des leçons de la dernière – et éprouvante – année, il est possible d'être mieux préparés pour faire face au prochain coup dur qui ébranlera la province. Voici [l'un des chantiers à mettre en œuvre](#) afin de ne plus jamais vivre des temps aussi difficiles.*

À l'été 2020, les Québécois ont joué des coudes pour prendre l'air. Les parcs nationaux, les plages gaspésiennes et des centaines d'autres lieux naturels ont été envahis par des hordes de visiteurs.

Cette affluence inédite, qui s'est poursuivie cet hiver, met en lumière un paradoxe : nos grands espaces qui font l'envie du monde entier sont de plus en plus inaccessibles. Privatisation des rives, forêts soumises aux impératifs de la foresterie, d'autres morcelées par des constructions immobilières ; le terrain de jeu des Québécois se réduit comme peau de chagrin.

Il vous reste 1 article gratuit ce mois-ci.

Abonnez-vous et profitez d'un accès illimité !

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)

Le Québec a pourtant fait quelques efforts afin d'augmenter son pourcentage d'aires protégées. Le gouvernement Legault [a atteint la cible de 17 %](#) en décembre 2020, mais les nouvelles zones protégées de la province, qui couvrent 96 000 km<sup>2</sup>, soit plus que la taille du Nouveau-Brunswick, se concentrent dans le Moyen Nord et le Grand Nord, complètement inaccessibles, tant ils sont isolés. Peu d'ajouts se situent au sud du 49<sup>e</sup> parallèle (au sud de Baie-Comeau), où vit 98,5 % de la population, selon les plus récentes données de l'Institut de la statistique du Québec.

« C'est extrêmement compliqué de créer des aires protégées au Québec. Plusieurs ministères ont des compétences sur les terres publiques et leurs objectifs s'opposent », explique Isabelle Bérubé, directrice du développement à la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec.

Pierre Gaudreault, directeur général d'Aventure Écotourisme Québec, une organisation qui regroupe les entreprises en tourisme d'aventure, compare la gestion de nos espaces naturels à une maison en colocation sans règles. « Un ministère donne de l'argent afin de créer des sentiers pédestres en forêt publique, puis un autre y autorise des coupes forestières. »

Difficile de préserver les acquis. Les sentiers déjà existants, autant en terre privée qu'en terre publique, subissent la pression des compagnies forestières, des industriels et des promoteurs immobiliers. « Le développement fragilise la qualité de l'expérience partout », déplore Pierre Gaudreault.

Afin de réduire la pression sur les espaces naturels, il faudrait créer de nouveaux parcs nationaux. Or, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'a qu'un seul projet à l'étude au sud du 50<sup>e</sup> parallèle : le parc national du Lac-Walker, situé à une trentaine de kilomètres de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, à plus de 10 heures de voiture de Montréal.

Le manque d'action en ce sens se justifie difficilement. Si autrefois on plaiderait que la protection d'une forêt engendrait des pertes économiques, cet argument tient moins aujourd'hui. Dans le cas particulier du mont Kaaikop, un relief important des Laurentides, avec ses 840 m d'altitude, soumis à un contrat d'approvisionnement en bois accordé par le MFFP, le spécialiste de l'économie écologique Jérôme Dupras concluait [dans une étude](#) que les coupes forestières prévues seraient moins rentables que la préservation, si on prend en compte les services écologiques que rend la forêt de ce massif et les retombées économiques du tourisme.

À lire aussi

[Le combat pour sauver nos forêts →](#)

Quant à la privatisation des espaces naturels, l'exemple viendrait-il de la Suède, où il est permis de marcher et de camper sur n'importe quelles terres privées pourvu qu'on n'importune pas les propriétaires et qu'on ramasse ses déchets ? Ce principe, si cher aux Suédois, s'appelle *l'allemansrätt*, un droit inscrit dans leur Constitution. « On nous apprend son fondement à l'école, explique Emelie Söderlund Lärkfors, 31 ans, qui habite à Stockholm et a vécu au Québec pendant quatre ans. Lorsqu'on part en week-end, on n'a pas besoin de réserver une chambre. On trouve une place au bord d'un lac et on campe. »

*L'allemansrätt* pourrait s'avérer une solution... à condition d'un changement de culture et d'approche des Québécois à l'égard de leur

#### LES PLUS POPULAIRES

**1** Santé et Science  
**Variant indien double mutant : pas de panique !**

**2** Politique  
**Les libéraux au seuil de la majorité**

**3** Santé et Science  
**Nos yeux sont-ils vraiment « fatigués » par les écrans ?**

**4** Environnement  
**11 bonnes nouvelles pour la biodiversité**

**5** Environnement  
**10 bonnes nouvelles pour la Terre**

**Il vous reste 1 article gratuit ce mois-ci.**

**Abonnez-vous**  
et profitez d'un accès illimité !

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)

environnement. « On vend la nature comme un produit de consommation », argumente Tegwen Gadais, professeur au Département des sciences de l'activité physique de l'UQAM et chercheur dans le domaine de l'intervention éducative en contexte de plein air.

De plus, les Québécois ne feraient pas preuve de la même civilité que les Suédois. « Nombre de campeurs et de randonneurs ne savent pas comment se comporter en nature. Ils laissent leurs déchets sur place et dégradent l'environnement. Il y a beaucoup d'éducation à faire », constate Danielle Landry, fondatrice de De ville en forêt, un organisme qui donne notamment des formations afin de minimiser les répercussions des activités de plein air.

L'envahissement des lieux naturels en région serait aussi moins intense si les centres urbains bénéficiaient de plus d'endroits propices à la contemplation de la nature et aux activités extérieures. « Nos villes ne comprennent pas de ceintures vertes. Les urbains, en s'exilant afin de s'adonner au plein air, surchargent les destinations de proximité », analyse Cyril Frazao, directeur exécutif de Nature Québec.

À lire aussi

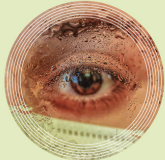
**L'urgence de verdir nos villes →**

Les villes ont peu de moyens d'inverser la tendance. Si elles veulent exproprier des propriétaires en vue de protéger un boisé ou un milieu humide, la Loi sur l'expropriation exige qu'elles paient aux propriétaires la valeur marchande de leur terrain en plus d'une pénalité sur le profit théorique que ceux-ci auraient pu faire en le développant. « Ça fait exploser le coût d'acquisition, car les propriétaires déploient vite un plan de développement de grande ampleur pour justifier une expropriation à gros prix », déplore Maxime Pedneaud-Jobin, maire de Gatineau et porte-parole de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à ce dossier.

L'UMQ réclame une réforme de la Loi sur l'expropriation de façon urgente. Ailleurs, les expropriateurs n'ont pas à payer pour compenser la perte possible des profits. « C'est assurément un obstacle à la protection des milieux naturels », soutient Maxime Pedneaud-Jobin.

Autre constat : les villes n'intègrent pas assez à leur territoire la pratique d'activités extérieures, affirme Patrick Daigle, qui représente la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec au sein de la Coalition plein air, un regroupement d'organismes. « Le potentiel des villes demeure sous-exploité. On pourrait faire du canot sur le lac de l'île Notre-Dame ou faciliter l'accès aux îles au large de l'est de Montréal », dit ce professeur au collège Brébeuf et chargé de cours au programme de 2<sup>e</sup> cycle en plein air à l'UQAM.

Jouer dehors près de chez soi, pourquoi pas !



**10 PISTES POUR NE PLUS JAMAIS VIVRE UNE TELLE ANNÉE**  
NOTRE DOSSIER SPÉCIAL

[Cliquez ici](#)



**10 PISTES POUR NE PLUS JAMAIS VIVRE UNE TELLE ANNÉE**  
NOTRE DOSSIER SPÉCIAL

[Cliquez ici](#)

**Il vous reste 1 article gratuit ce mois-ci.**

**Abonnez-vous** et profitez d'un accès illimité ! →

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)

SUR LE MÊME SUJET

✉ Les infolettres *L'actualité*

## LA QUOTIDIENNE

On fait le tri pour extraire l'essentiel. Assurez-vous de ne rien manquer.  
*L'actualité* dans votre boîte courriel, tous les jours.

Je m'inscris →

11 bonnes nouvelles pour la biodiversité

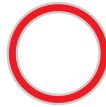
Prédire à rebours

Les banquiers se réveillent !

Ça suffit, les inukshuks

L'avenir appartient aux matelots

6 commentaires ▾



✉ Les infolettres *L'actualité*

## LA QUOTIDIENNE

On fait le tri pour extraire l'essentiel. Assurez-vous de ne rien manquer.  
*L'actualité* dans votre boîte courriel, tous les jours.

Je m'inscris →

### Abonnement

S'abonner à *L'actualité*

Service à la clientèle

Parutions précédentes

### À propos

À propos de *L'actualité*

Nous joindre

Politique de confidentialité

Conditions d'utilisation

Nétiquette

Foire aux questions

### Suivez-nous

Facebook

Twitter

Instagram

LinkedIn

© 2021 Mishmash Média. Tous droits réservés.

Il vous reste 1 article  
gratuit ce mois-ci. ✕

Abonnez-vous  
et profitez d'un accès illimité ! →

Vous êtes déjà abonné(e) ? [Connectez-vous.](#)